



LE POINT DE VUE DE MARION GUILLOU ET MICHEL COSNARD

Recherche publique : pour des choix clairs

Après la réforme des Universités, le discours du président de la République à Orsay, le 28 janvier, ouvre le débat sur l'organisation de la recherche. Nos décisions sur cette question façonneront largement la position de la France, dans un monde qui croît plus vite que notre pays.

La population de la France représente moins de 1 % de la population mondiale, son produit intérieur brut moins de 4 % du PIB mondial. Sa production scientifique est évaluée à 4,7 % des publications. Nous ne sommes pas le pays avec le plus fort PIB, nous ne sommes pas le pays le plus peuplé, et nous ne sommes pas excellents dans tous les domaines. Sans doute, cela devrait nous conduire à faire des choix. Dès lors, pour l'Etat, il est nécessaire de dégager des priorités et des objectifs clairs. Priorités sur certaines disciplines dans lesquelles nous sommes parmi les meilleurs et qui sont essentielles à l'avenir, et objectifs d'excellence scientifique et technologique, de compétitivité internationale, d'innovation, et de dialogue avec la société. En particulier les questions de biologie, d'alimentation, d'environnement, de sciences et technologies de l'information et de la communication relèvent de ces critères et doivent être mises en avant.

Les instruments français pour la

recherche s'articulent autour de l'Université, des organismes de recherche et des agences de moyens (ANR, Oseo, ...) et d'évaluation (Aeres). Il est essentiel de bien comprendre le rôle de chacun dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de recherche scientifique et d'innovation.

Deux modèles existent de par le monde. Le modèle américain décline des priorités fédérales et focalise les budgets en introduisant une hiérarchie entre des universités sans recherche (les « colleges ») et des universités de recherche soutenues par des agences de moyens, et des organismes de recherche spécialisés (NIH, Agricultural Research Service, National Laboratories, ...). Ce modèle à deux composantes indépendantes permet de former des effectifs nombreux, mais son efficacité peut être mise en doute à l'heure où les besoins de formation à un niveau élevé s'accroissent. En matière de recherche et d'innovation, le choix de priorités et le volume des moyens mis en place le rendent toutefois concurrentiel.

Le modèle européen (France, Allemagne, Royaume-Uni, Europe du Nord) se base sur un principe d'entraînement plus large de la recherche universitaire. Les organismes de recherche élaborent et conduisent une stratégie nationale de recherche, investissent dans des équipements lourds

et structurants, se focalisent sur des thématiques et des projets pluriannuels conduits par leurs équipes, seules ou en partenariat avec les universités et les acteurs socio-économiques. Ils assurent la cohérence dans leurs domaines entre recherche, expertise et valorisation. Les agences de moyens apportent des ressources sur des programmes compétitifs. L'ensemble du dispositif est régulé par l'agence d'évaluation. Ce modèle en France n'est pas encore pleinement opérationnel. Si les organismes de recherche spécialisés français figurent parmi les meilleurs au monde, les universités souffrent d'une extrême fragmentation, d'une ouverture socio-économique insuffisante, de moyens inadéquats et les agences de moyens sont insuffisamment articulées avec les organismes spécialisés.

Nous pensons qu'il est possible d'utiliser une voie médiane conjuguant les forces des deux modèles. La loi sur la recherche et celle relative aux libertés et responsabilités des universités permettent les regroupements universitaires indispensables et fournissent le cadre structurel d'une meilleure gouvernance, et de coopérations renforcées entre universités et organismes. Elle ouvre la voie à la constitution de pôles d'excellence de niveau mondial. Le couplage

avec les pôles de compétitivité industriels devient alors naturel et fécond, en favorisant l'innovation issue des laboratoires. Il reste un investissement vital à faire sur la formation par la recherche, le recrutement des chercheurs et la gestion de leurs carrières : les effectifs d'étudiants dans les universités françaises continuent de diminuer dans les sciences exactes et il est nécessaire d'inverser cette tendance pour garantir l'avenir.

Aussi, il nous paraît essentiel que soit poursuivi un ensemble cohérent d'actions visant à améliorer l'efficacité de notre organisation publique pour la recherche. Nous faisons quatre propositions :
– affirmer clairement au niveau national des priorités thématiques et y consacrer des moyens accrus ;
– soutenir la création de grands pôles universitaires régionaux de niveau international ;
– confirmer la mission nationale et européenne des organismes spécialisés, en articulation avec l'Agence nationale de recherche ;
– rendre les métiers scientifiques plus attractifs, y compris sur le plan salarial.

La recherche est un des meilleurs atouts de notre pays. Cultivons-la.

MARION GUILLOU est PDG de l'Institut national de recherche en agronomie (INRA).

MICHEL COSNARD est PDG de l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA).